

الكونفدرالية الديمقراطية للشغل

CONFEDERATION DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL

Syndicat des travailleurs royal air maroc

www.cdt-ram.com



CDT/RAM

Flash / Info

Du 06 décembre 2006

L'événement récent du premier contact Présidence / Partenaires sociaux a été marqué par l'engagement tacite de part et d'autre de traiter les questions sociales dans un climat social paisible et transparent, condition nécessaire pour le développement de l'entreprise et de son personnel.

Dans ce cadre, une réunion s'est tenue le jeudi 30 novembre entre la Direction des Ressources Humaines et le Bureau Syndical / CDT.

Le premier point débattu était celui de la constitution d'une filiale - ATLAS MULTI SERVICE – spécialisée dans le recrutement, la formation et la mise à la disposition de la RAM, des ressources humaines compétentes dont elle a besoin pour accompagner son développement. Sa vocation serait, à priori, d'assurer la stabilité d'emploi à des niveaux de salaires et de couverture sociale conformes aux normes nationales pour l'actuel personnel intérimaire. Les métiers concernés sont des fonctions supports telles que le personnel navigant commercial, la vente, l'enregistrement, etc.

Cette démarche est considérée, entre–autres, comme une réponse à nos remarques sur le manque de professionnalisme et la dégradation de la qualité de service du personnel intérimaire actuel.

Nous avons tenu, cependant, à rappeler l'engagement du Président Directeur Général, en rapport avec cette filiale, de préserver les intérêts du personnel statutaire des métiers concernés.

Profitant de cette rencontre, nous avons soulevé quelques revendications majeures du personnel et notamment :

CONVENTION COLLECTIVE: La Direction a manifesté sa disposition pour l'ouverture de ce chantier, capital pour le personnel, et a soulevé la question de la représentativité du personnel.

A ce propos, nous avons ajouté que quelle que soit la représentativité au sein de notre entreprise, il est inconcevable de reporter ce chantier qui concerne l'ensemble du personnel à cause de divergences internes.

Il est du devoir de la Direction de mettre tout en œuvre pour la mise en place d'un texte régissant les relations Direction/Personnel et définissant les droits et les obligations des travailleurs.

MUPRAS; La Direction nous a informé du suivi des démarches entamées pour la conformité de la gestion actuelle aux textes législatifs propres aux mutualités et de la poursuite de l'assainissement financier de la MUPRAS, tout en assurant les allocations habituelles et en respectant les délais de règlement des factures des différents prestataires de service.

D'autres points spécifiques ont été traités au cours de cette réunion, il s'agit de:

PROGRAMMATION PNC : Problème majeur chez cette catégorie du personnel, pour lequel la Direction s'est engagée à optimiser la gestion afin d'assurer une répartition équitable et transparente.

AVANCEMENTS : La Direction nous a informé que pour des raisons de bonne gestion des ressources humaines, elle a demandé aux fonctions concernées de renseigner des fiches justifiant les retards dans les avancements du personnel n'ayant pas été proposé par sa hiérarchie pendant plusieurs années consécutives.

RECLASSEMENTS ET CHANGEMENTS DE FONCTION :

S'agissant d'un dossier important qui concerne de nombreuses fonctions (Caristes, Chefs d'équipes, Chefs de files, Assistants piste, Ouvriers cabines, agents, magasiniers, etc.), la Direction nous a informé que ce dossier était en cours de traitement avec les Directions concernées pour trouver les solutions adéquates aux différents cas.

RETRAITE:

- Prestations CNSS : La DRH, ayant versé régulièrement les cotisations à cet organisme, a tenu des réunions avec les responsables concernés dudit organisme et leur a demandé d'activer la mise à jour et la régularisation des dossiers en instance. De même, les services de la DRH restent à la disposition du personnel pour régler tous les cas spécifiques.
- RECORE : L'affiliation facultative à cet organisme de retraite complémentaire reste ouverte au personnel intéressé.

De même, d'autres points spécifiques ont été soulevés concernant les heures négatives générées par le problème du transport, des demandes de mutations, l'optimisation et la rigueur dans les évacuations d'urgence par ambulance à partir de CMN ainsi que le cas des 3 licenciés, soulevé lors de la dernière réunion avec Mr. le Président Directeur Général.

Le Bureau Syndical CDT/RAM

